

Table des matières

TITRE 1. – Dispositions générales	9
■ Chapitre I – Champ d’application	9
■ Chapitre II – Définitions	9
■ Chapitre III – Les modalités de communication et le calcul des délais	14
TITRE 2. – La protection du patrimoine	17
■ Chapitre I – Le patrimoine mondial	17
■ Chapitre II – Le patrimoine exceptionnel de Wallonie	20
■ Chapitre III – Le patrimoine classé	20
Section 1 – Le classement d’un bien	20
Section 2 – La zone de protection	25
Section 3 – La modification de l’arrêté de classement ou le déclassement	25
Section 4 – Les écussons et les panneaux	26
■ Chapitre IV – La liste de sauvegarde	26
■ Chapitre V – Les effets du statut de bien classé ou assimilé	28
■ Chapitre VI – L’inventaire régional du patrimoine	33
TITRE 3. – Les outils de conservation du patrimoine	37
■ Chapitre I – La fiche patrimoniale	37
■ Chapitre II – L’autorisation patrimoniale	38
Section 1 – La demande d’autorisation patrimoniale	38
Section 2 – Les réunions de patrimoine	42
Sous-section 1 – La première réunion de patrimoine	42
Sous-section 2 – Les réunions de patrimoine complémentaires	43
Sous-section 3 – Les procès-verbaux	44
Section 3 – L’octroi ou le refus de l’autorisation patrimoniale	45
Sous-section 1 – La clôture de la procédure d’examen de la demande d’autorisation patrimoniale	45
Sous-section 2 – La décision relative à la demande d’autorisation patrimoniale	46

Sous-section 3 – La durée de validité et la péremption de l'autorisation patrimoniale	49
■ Section 4 – La modification du projet postérieurement à la délivrance de l'autorisation patrimoniale	50
■ Section 5 – Le plan opérationnel patrimonial	51
■ Section 6 – Le recours	53
TITRE 4 – L'archéologie	57
■ Chapitre I – La carte archéologique	57
■ Chapitre II – La demande d'information archéologique	57
■ Chapitre III – L'avis archéologique préalable sur grand projet	58
■ Chapitre IV – Les opérations archéologiques	60
■ Chapitre V – Les découvertes fortuites et les opérations archéologiques d'utilité publique	67
■ Chapitre VI – Les catégories de biens archéologiques	70
■ Chapitre VII – Les dépôts agréés et le Centre régional de conservation et d'études de biens archéologiques	71
Section 1 – Les dépôts agréés	71
Section 2 – Le Centre régional de conservation et d'études de biens archéologiques	76
■ Chapitre VIII – Le détectorisme	76
TITRE 5. – Les outils de sensibilisation du public, de conservation et de documentation	83
■ Chapitre I – Les actions de sensibilisation du public	83
■ Chapitre II – Le centre régional de documentation et de conservation du patrimoine	83
■ Chapitre III – Le petit patrimoine populaire wallon	84
TITRE 6. – Les métiers du patrimoine	85
TITRE 7. – Les aides	87
■ Chapitre I – L'assistance	87
■ Chapitre II – Les subventions	87
■ Chapitre III – Les accords-cadres	118
■ Chapitre IV – Les appels à projets	120

TITRE 8. – Les indemnités	123
TITRE 9. – Les infractions et les sanctions	125
■ Chapitre I – Les faits et actes infractionnels	125
■ Chapitre II – Les contrevenants	126
■ Chapitre III – L’avertissement préalable et la constatation	127
■ Chapitre IV – L’ordre d’interruption	130
■ Chapitre V – La poursuite de l’infraction	131
I Section 1 – Dispositions générales	131
I Section 2 – La régularisation	133
I Section 3 – L’amende administrative	134
I Section 4 – Les mesures de restitution	137
I Section 5 – La poursuite devant le tribunal civil	139
■ Chapitre VI – Les infractions commises par des mineurs d’âge	139
■ Chapitre VII – Le droit des tiers et dispositions diverses	140
TITRE 10. – La Commission royale des monuments, sites et fouilles	141
TITRE 11. – Les propriétés régionales	147
TITRE 12. – La coopération nationale et internationale	151
Dispositions transitoires et finales	153